

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE L'OFFRE DE RACCORDEMENT
N°2166902401 ENEDIS
AVENUE THOMAS PESQUET**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par ENEDIS, au regard du prix et des prestations proposées ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est signé avec Accueil raccordement Electricité ENEDIS (63 rue de la commune de PARIS -62100 CALAIS) une offre relative à un raccordement n°2166902401 au réseau d'électricité concernant AVENUE THOMAS PESQUET, pour un montant de 1684.80€.

La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 02 juillet 2026

DEC2026_097



Le Maire,
Pierre-Luc RAVET